



# Trophées de l'ADI

Guide 2016

# Présentation du dispositif

## Les trophées de l'ADI : trois prix pour une profession

### Un dispositif installé

Organisés dans le cadre du Rendez-vous annuel des Directeurs immobiliers, les Trophées de l'ADI ont atteint une belle notoriété et ont confirmé leur rôle dans la reconnaissance de la profession par l'ensemble des acteurs de l'industrie immobilière.

L'ADI remet désormais trois prix :

- **Le Trophée du Directeur immobilier** décerné à une femme ou un homme pour son action et sa façon d'incarner la fonction sur son poste actuel - Il salue une personnalité
- **Le Trophée Espoir** attribué à une collaboratrice ou un collaborateur pour la qualité d'un projet qu'il a mené et les aptitudes personnelles qu'elle ou il a su démontrer - Il salue un talent.
- **Le Trophée Innovation**, reconnaissant un projet porteur de progrès au bénéfice des directions immobilières. Il est décerné à un acteur de l'industrie immobilière - Il salue un projet
- **Optionnel : Prix spécial du jury**

### La reconnaissance de toute la profession

Après une consultation publique, un jury se réunit mi-mai pour désigner les lauréats des Trophées de l'ADI.

Composé de 18 personnalités représentatives de l'industrie immobilière et de membres de l'ADI, le jury est présidé par Philippe PELLETIER, Président du PLAN BATIMENT DURABLE

# Calendrier 2016

- |                   |   |
|-------------------|---|
| 29 mars -15 avril | Campagne de consultation publique   |
| 6 mai             | Clôture des candidatures : date limite de réception des dossiers de candidature |
| 10 mai            | Réunion du jury   |
| 22 juin           | Remise des Trophées au Rendez-vous annuel des Directeurs immobiliers            |

# Composition du jury 2016

Prénom	Nom	Catégorie	Fonction	société
Philippe	PELLETIER	Avocat associé	Président	PLAN BATIMENT DURABLE
			<b>Président du Jury</b>	
Marianne	de BATTISTI	Partenaire	Membre du comité exécutif en charge des grands comptes des relations institutionnelles et de la communication	ICADE
François	CANGARDEL	Utilisateur	Conseiller auprès du président-directeur général	AÉROPORTS DE PARIS
Christian	CLÉRET	Utilisateur	Président	ADI
Catherine	DARGENT	Partenaire	Présidente	RICS France
Anne	DEMIANS	Partenaire	Architecte	AAD
Marine	DOMERGUE	Utilisateur	Trophée Espoir 2015 – Real estate business partner zone Europe	PSA PEUGEOT CITROËN
Rémy	FEREDJ	Utilisateur	Directeur du département immobilier d'achats	RATP
Alexandra	FRANCOIS-CUXAC	Partenaire	Présidente	FÉDÉRATION DES PROMOTEURS IMMOBILIERS
Ghislaine	GEFFROY	Utilisateur	Directrice générale	PARIS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER DE LA LOGISTIQUE ET DES TRANSPORTS
Jean-Yves	GUERIN	Journaliste	chef de service journaliste économie	LE FIGARO
Cécile	de GUILLEBON	Utilisateur	Directeur de l'immobilier et services généraux	GROUPE RENAULT
Olivier	HERBEMONT	Partenaire	Président	ARCHITECTURE ET MAITRES D'OUVRAGE
Christophe	KULLMANN	Partenaire	Président	FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES - FONCIÈRE DES RÉGIONS
Thierry	LAROUÉ PONT	Partenaire	Président du Directoire	BNPP RE
Florence	PÉRONNAU	Utilisateur	Directeur immobilier	SANOFI
Catherine	SACHREITER	Partenaire	Directeur des salons et congrès	INFOPRO DIGITAL
Gaël	THOMAS	Journaliste	Directeur de la rédaction	BUSINESS IMMO

# Critères et évaluation

Trophée concerné	Directeur immobilier	Espoir	Innovation	Prix spécial du Jury
<b>Objectifs</b>	<p>Récompenser une femme ou un homme pour la qualité de l'ensemble des actions qu'il a entreprises, <b>dans son poste actuel</b>, aussi bien dans ses missions managériales que ses réalisations et restructurations des immeubles.</p> <p>Principalement la profession lui marque sa reconnaissance pour la position importante qu'il a su porter dans son entreprise, mais aussi à l'extérieur dans la valorisation de son métier.</p>	<p>Saluer une collaboratrice ou un collaborateur d'un Directeur Immobilier pour la qualité d'un projet ou d'une opération qu'il a mené.</p> <p>Il récompense les qualités personnelles que le collaborateur a su démontrer et souligne <b>les potentialités d'un collaborateur à évoluer vers un poste de Directeur immobilier</b></p>	<p>Reconnaitre <b>un projet</b> porteur d'innovation au bénéfice des directions immobilières</p> <p>Ouvert aux utilisateurs et à toutes les professions de l'immobilier</p>	<p>Saluer la <b>carrière</b> d'une femme ou d'un homme pour son action et sa façon d'incarner la fonction</p>
<b>Procédure de désignation</b>	<p>1 –Consultation publique pour désignation des nommés</p> <p>2 -Examen de l'éligibilité des dossiers au regard des critères / validation du Bureau</p> <p>3 -Constitution d'un dossier de candidature par les nommés</p> <p>4 -Examen des candidatures sur dossier par un jury et désignation du lauréat</p>	<p>1 -Consultation publique pour désignation des nommés</p> <p>2 -Examen de l'éligibilité des dossiers au regard des critères définis – validation du Bureau</p> <p>3 -Constitution d'un dossier de candidature par les nommés</p> <p>4 -Validation par la hiérarchie</p> <p>5 -Examen des candidatures sur dossier ou oral par un jury et désignation du lauréat</p>	<p>1 -Consultation publique pour désignation des nommés</p> <p>2 -Examen de l'éligibilité des dossiers au regard des critères définis – validation du Bureau</p> <p>3 -Constitution d'un dossier de candidature par les nommés</p> <p>4 -Examen des candidatures par un jury et désignation du lauréat</p>	<p>Ce Trophée est optionnel et attribué en fonction de la qualité des dossiers pour le Trophée du Directeur Immobilier de l'année présentés</p>

<b>Conditions d'éligibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Être le directeur immobilier d'une entreprise</li> <li>▪ Définir et piloter la stratégie immobilière sur plusieurs des 4 métiers (asset, property, facility, project)</li> <li>▪ Expérience en matière de management d'équipe</li> <li>▪ Expertise complète sur les 4 domaines de l'immobilier (asset, property, facility, project)</li> <li>▪ Avoir au moins 10 années d'expérience en immobilier des entreprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appartenir à une Direction immobilière</li> <li>▪ Avoir mené un projet emblématique : projet immobilier ou au service de la fonction immobilière dans l'entreprise</li> <li>▪ Emporter la reconnaissance de sa hiérarchie : avis motivé</li> <li>▪ Age : moins de 40 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ouvert à toutes les fonctions professions</li> <li>▪ Avoir mené un projet ou une action au bénéfice des directions immobilières</li> </ul>	Décision discrétionnaire du Jury
<b>Critères d'évaluation</b>	Cf fiches jointes			

## Trophée du directeur immobilier

2016

Grille d'évaluation

un professionnel		une vision		un meneur d'homme		une personnalité	
Compétences et projets immobiliers menés dans le poste occupé		Vision et perspective de son métier		Qualité de manager		Personnalité et charisme	
Compétences démontrées en :		Vision globale de son métier		Organisation et structuration de la Direction immobilière		Investissement en dehors de l'entreprise	
asset	property			Mobiliser son équipe		RICS, fondation Palladio	
project		Porteur de bonnes pratiques		Valoriser ses collaborateurs		Enseignement	
facility				Investissement dans d'autres associations : Club de l'immobilier			
Réalizations (en pourcentage du parc, m2 ou nombre de sites)						Groupes de reflexion : PBD Fondation Palladio Autres	
constructions neuves						Dimension publique : participation à des conférences, des débats,	
prises à bail						Présence médiatique	
cessions						Source d'inspiration pour d'autres professionnels	
acquisitions							
rationalisations							
actions sur la vacance							
Taux de rénovation (en pourcentage du parc, m2 ou nombre de sites)							
Actions au niveau international ou pluriterritorial							
Impact du projet sur les salariés/collaborateurs de l'entreprise							
Certification/ action en matière de DD							

# Trophée Espoir

2016

Grille d'évaluation

des compétences		des qualités personnelles		un investissement		une vision		
<b>Projet immobilier mené dans le poste occupé</b>				<b>Promotion et défense de l'immobilier</b>		<b>Vision du métier et perspective d'évolution</b>		
<b>Compétences démontrées en :</b>		Management		<b>Participation à l'organisation et structuration de la DI</b>		<b>Vision globale de son métier</b>		
Asset		Initiatives / autonomie dans le projet		<b>Investissement à l'intérieur de l'entreprise sur la place de la DI</b>		<b>Vision du métier de DI</b>		
Property		Proposition de solutions nouvelles et innovantes Originalité dans le traitement des problématiques Capacité à innover : trouver d'autres solutions que celles déjà appliquées		<b>Investissement en dehors de l'entreprise</b>  Enseignement Participation à des conférences		<b>Vision d'évolution personnelle</b>		
Project								
Facility								<b>Formation</b>
<b>Projets réalisés en :</b>	<b>significatifs</b>			Investissement dans d'autres associations : PBD, Club de l'immobilier ,		<b>Formation initiale</b>		
Constructions neuves		Capacité à s'emparer des sujets		<b>Groupes de reflexion :</b> PBD fondation Palladio autres		<b>Formation continue</b>		
Prises à bail		Porteur et partage de bonnes pratiques				RICS Insitut Palladio		
Cessions		Approche globale et transversale des sujets				<b>Expérience pro</b>		
Acquisitions		<b>commentaires</b>						
Rationalisations								
Actions sur la vacance								
Rénovation								
Actions au niveau international ou pluriterritorial								
Impact du projet sur les salariés/collaborateurs de l'entreprise								



# Trophée Innovation

## 2016

### Grille d'évaluation

un projet		un porteur		une vision	
Projet orienté Utilisateurs		un porteur		une vision	
Champ d'intervention		Utilisateur		Vision globale du métier de DI	
constructions neuves		Membre associé			
prises à bail		conseil / avocat			
cessions		broker			
acquisitions		promoteur			
rationalisations		investisseur / foncière			
actions sur la vacance		autres			
Rénovation / restructuration					
Espace de travail / déménagement/ campus...		<b>Le porteur du projet et son équipe</b>			
Actions au niveau international ou pluriterritorial		Capacité à porter à projet et à convaincre			
<b>Impact du projet en interne pour l'entreprise</b>		Capacité à repenser un éco-système			
Création de valeur pour l'entreprise		Recours à des techniques nouvelles : digital / lanceur de tendances			
Impact pour les collaborateurs (amélioration de l'environnement de travail, du management global)		accompagnement au changement			
Retours positifs en matière environnementale, sociale, financière		Porteur de bonnes pratiques			
Le projet doit démontrer un changement de stratégie de l'entreprise					
<b>Impact du projet en externe pour l'entreprise</b>					
Participer au développement d'un territoire					
Participation à la valorisation de l'image de l'entreprise / projet portant la culture de l'entreprise					

# Règlement - projet

## ARTICLE 1

L'Association des Directeurs Immobiliers, Association loi 1901 à but non lucratif - SIRET : 42367014000056 - APE : 9412Z, située 5 rue de l'Amiral Hamelin - 75116 Paris organise un concours gratuit.

Il consiste en la remise de 3 prix : le Trophée du Directeur immobilier, le Trophée Espoir et le Trophée Innovation.

La participation est gratuite.

## ARTICLE 2

Le Concours est ouvert à toute personne physique majeure

- Les lauréats ne peuvent pas être membres ou appartenir à la direction d'un membre du Jury
- Les lauréats peuvent être membres du Conseil d'Administration de l'ADI
- Les Trophées sont ouverts selon les catégories de trophées (cf. article 3) aux utilisateurs et à l'ensemble des professionnels de l'immobilier indistinctement aux hommes et aux femmes, et indistinctement aux adhérents et non adhérents de l'ADI

## ARTICLE 3

### Conditions d'éligibilité

#### Trophée du directeur immobilier

- Être le directeur immobilier d'une entreprise
  - Définir et piloter la stratégie immobilière sur plusieurs des 4 métiers (asset, property, facility, project)
  - Expérience en matière de management d'équipe
  - Expertise complète sur les 4 domaines de l'immobilier (asset, property, facility, project)
  - Avoir au moins 10 années d'expérience en immobilier des entreprises

#### Trophée Espoir

- Appartenir à une Direction immobilière
- Avoir mené un projet emblématique : projet immobilier ou au service de la fonction immobilière dans l'entreprise
- Emporter la reconnaissance de sa hiérarchie : avis motivé
- Age : moins de 40 ans

#### Trophée innovation

- Avoir mené un projet ou une action au bénéfice des directions immobilières

## ARTICLE 4

### Le calendrier est fixé comme suit

Étape 1 : APPEL À CANDIDATURE / 21 mars -15 avril

Consultation publique et réception des propositions  
L'ADI validera, après étude des critères, l'éligibilité des candidats

#### Étape 2 : DOSSIERS DE PARTICIPATION

A partir du 15 avril, chaque nommé recevra un dossier à remplir.

Chaque dossier devra être transmis à l'ADI entre le 16 avril et 6 mai minuit, ou par mail à [contact@adi-france.fr](mailto:contact@adi-france.fr) ou en l'envoyant par courrier simple, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : ADI – 5 rue de l'Amiral Hamelin – 75116 PARIS

#### Étape 3 : REUNION DU JURY / 17-20 mai

Un jury composé de professionnels de l'immobilier se réunira entre le 17 et le 20 mai afin d'étudier les dossiers de chaque candidat et procéder au vote désignant le Lauréat de de chaque trophée

#### Étape 4 : Proclamation des résultats et remise des prix : 22 juin 2016.

La remise des trophées se déroulera le 22 juin 2016, à l'occasion du Rendez-vous annuel des Directeurs immobiliers - Pré Catelan

#### ARTICLE 5

Tout dossier de participation incomplet, illisible ou dans lequel un élément manque ou toute indication d'identité ou d'adresse fautive, erronée, incomplète, raturée ou illisible, entraînera l'élimination immédiate du Concours.

#### ARTICLE 6

L'ADI se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

#### ARTICLE 7

La participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'ADI.

#### ARTICLE 8

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent Concours sont traitées conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06/01/1978. Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de ce Concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Les participants à ce Concours bénéficient auprès de l'organisateur, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies sur le formulaire du Concours et les concernant. Pour cela, le participant doit écrire à l'adresse suivante : ADI – 5 rue de l'Amiral Hamelin – 75116 PARIS

#### ARTICLE 9

Du seul fait de sa participation, chaque lauréat autorise l'ADI à utiliser ses noms, prénoms dans toute communication publique – promotionnelle liée au présent Concours sans que cette utilisation ne puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque.

#### ARTICLE 10

L'ADI s'engage à garder confidentiels les dossiers de chaque candidat et à ne pas divulguer les informations personnelles et professionnelles y figurant.

#### ARTICLE 11

Le présent Concours est soumis à la loi française.

# Annexes

Depuis 1999 l'**Association des Directeurs Immobiliers (ADI)** distingue le Directeur Immobilier de l'année.

## Liste des récipiendaires

<b>Année</b>	<b>Lauréat</b>	<b>Fonction</b>	
1999	Bertrand SAUZAY	Directeur Immobilier ALCATEL	
2000	Guy BERNFELD	Directeur Immobilier AP HP	
2001	François-Xavier PATS	Directeur Immobilier RENAULT	
2002	William STOTT	Directeur Immobilier ACCENTURE	
2003	Joëlle CHAUVIN	Directeur Immobilier AVIVA	
2004	Jacques BRUCHER	Chef de la MRAI (ministère de la Défense)	
2005	Frank PRIVE	Directeur Immobilier L'OREAL	
2006	Jean-Marc ROGER	Directeur Immobilier SNCF	
2007	Bernard LOUBIERE	Directeur Immobilier GAZ de FRANCE	
2008	Bertrand DUZAN	Directeur des Affaires Immobilières AIR France	
2009	Jean-Marc CASTAIGNON	Directeur Immobilier Groupe de la SOCIETE GENERALE	
2010	Patrick TIBLE	Directeur Immobilier SAINT-GOBAIN	
2011	Nathalie CHARLES	Directeur Immobilier EDF	
2012	Rémi FEREDJ	Directeur Immobilier RATP	
2013	François CANGARDEL	Directeur Immobilier Aéroport de Paris	
2014	Philippe HACHIN	Directeur Immobilier Areva	
2015	Florence PÉRONNAU	Directeur immobilier Sanofi	

2014	<b>Trophée Espoir</b>	Mélanie LARANGE	Société Générale
2015		Marine DOMERGUE	PSA

2014	<b>Prix spécial du Jury</b>	Pierre PHILIPPOT	Norbert-Dentressangle
2015		Pierre ALBAC	Alstom

2015	<b>Trophée Innovation</b>	Agnès COULOMBE	Crédit Agricole - Evergreen
------	---------------------------	----------------	-----------------------------